

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 JUILLET 2021 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Alain DUCHARME,	conseiller;
Dominic LAQUERRE,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **2021,137 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

### **2021,138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

15.1 SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE;  
15.2 PEINTRE POUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX – Contrat.

### **2021-138** **RÉSOLUTION NO 2021-138** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **2021,139 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 juin 2021.

### **2021-139** **RÉSOLUTION NO 2021-139** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 juin 2021 tel que présenté.

### **2021,140 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## **2021,141 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

## **2021,142 COMPTES DU MOIS**

### **2021-140 RÉSOLUTION NO 2021-140 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (368 622,65 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

## **2021,143 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

## **2021,144 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 477, BOUL. MARIE-VICTORIN (Cascades Canada ULC et M. Laurent Lemaire) – Longueur de rue privée sans issue**

### **2021-141 RÉSOLUTION NO 2021-141 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR CASCADES CANADA ULC ET M. LAURENT LEMAIRE 477, BOUL. MARIE-VICTORIN – LONGUEUR DE RUE PRIVÉE SANS ISSUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades Canada ULC possède un immeuble situé en arrière du 477, boulevard Marie-Victorin, soit le lot 6 266 348;
- 2 M. Laurent Lemaire possède la propriété située au 477, boul. Marie-Victorin;
- 3 Les demandeurs désirent lotir une rue privée sans issue de 320 mètres de longueur contrairement aux 200 mètres de longueur maximale décrite à l'article 2.1.7 du règlement de lotissement n° 09-03;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;

- 7 Aux termes de la résolution no CCU-2021-21 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Cascades Canada ULC et à M. Laurent Lemaire une dérogation mineure permettant le lotissement d'une rue privée sans issue à 320 mètres de longueur contrairement aux 200 mètres de longueur maximale décrite à l'article 2.1.7 du règlement de lotissement n° 09-03.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les lots 6 266 348 et 5 739 354 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

**2021,145 AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS AU 9, RUE CARON**  
**- Adjudication du contrat**

**2021-142 RÉSOLUTION NO 2021-142**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU**  
**PARC DES AÎNÉS AU 9, RUE CARON**  
**ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-126, le conseil municipal autorisait le lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du Parc des aînés, au 9, rue Caron;
- 2 Suite à l'appel d'offres, la firme Gestimaction inc. a déposé la plus basse soumission conforme;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux, dont une partie sera payée à même des subventions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec Gestimaction inc. pour les travaux d'aménagement du Parc des aînés au 9, rue Caron, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 2021-02 (KIFM-262304).
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SIX CENT ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (298 611,63 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général et les subventions à recevoir pour ces travaux.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gestimaction inc.

**2021,146 ASSISTANCE POUR ÉCHANTILLONNAGE D'EAU POTABLE À LA MUNICIPALITÉ DE STE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

**2021-143 RÉSOLUTION NO 2021-143  
ASSISTANCE POUR ÉCHANTILLONNAGE  
D'EAU POTABLE À LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick doit procéder à des prélèvements d'échantillons d'eau potable une fois par mois;
- 2 La Municipalité n'a pas d'employé qualifié pour cette tâche, elle demande à la Ville de Kingsey Falls son assistance dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise un de ses employés qualifiés en eau potable à prêter assistance à la Municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick pour le prélèvement d'échantillon d'eau potable.

2- **COÛT.** Le coût qui sera facturé à la Municipalité se Ste-Élizabeth-de-Warwick pour ce service sera au taux horaire, selon le calcul suivant :

- Taux horaire	40,08
- Déplacement	<u>8,80 \$</u> (22 km X 0,40 \$)
	48,88 \$
- Frais d'administration 15 %	<u>7,33 \$</u>
Total	56,21 \$ de l'heure

Un minimum d'une heure sera facturé à chaque fois.

3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick.

**2021,147 RÉFECTION DE TOITURES**

**2021,147.1 AQUEDUC – Chemin Corriveau**

**2021-144 RÉSOLUTION NO 2021-144  
RÉFECTION DE TOITURE  
AQUEDUC – CHEMIN CORRIVEAU  
CONTRAT À TOITURES AZ INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La toiture du bâtiment à l'aqueduc doit être réparée;
- 2 Toitures AZ inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à Toitures AZ inc. le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment à l'aqueduc, situé

sur le chemin Coriveau, le tout tel que décrit à la soumission no 519564, datée du 28 juin 2021.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (3 285,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Toitures AZ inc.

#### **2021,147.2 ABRI – Piste cyclable**

#### **2021-145 RÉSOLUTION NO 2021-145 RÉFECTION DE TOITURE ABRI – PISTE CYCLABLE CONTRAT À TOITURES AZ INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La toiture de l'abri sur la piste cyclable doit être réparée;
- 2 Toitures AZ inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à Toitures AZ inc. le contrat pour la réfection de la toiture de l'abri de la piste cyclable, le tout tel que décrit à la soumission no 519567, datée du 29 juin 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (3 090,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Toitures AZ inc.

#### **2021,148 OFFRE DE SERVICES EN URBANISME POUR RUES FUTURES**

#### **2021-146 RÉSOLUTION NO 2021-146 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU LOT 5 738 838 POUR RUES FUTURES MANDAT POUR PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA DÉLIMITATION DES MILIEUX HUMIDES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut poursuivre le développement domiciliaire sur son territoire dans le secteur Forbec;

- 2 Il y a lieu que la ville obtienne l'identification de la délimitation des milieux humides dans ce secteur;
- 3 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour la préparation et l'identification de la délimitation des milieux humides du lot 5 738 838, le tout tel que prévu à l'étape 1 de l'offre de service KIFM-999-PP du 28 juin 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

**2021,149 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**2121-147 RÉSOLUTION NO 2021-147  
NOMINATION DES MEMBRES DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de nommer les membres du comité pour la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :
  - Micheline Pinard-Lampron, mairesse, membre d'office;
  - Dominic Laquerre, conseiller;
  - Marie-Josée Pleau, conseillère;
  - Pascal Bellerose;
  - Lucie Houle;
  - Donald Roux;
  - à venir;
  - à venir;
  - à venir.
- 2- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2023.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à chacun des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

## **2021,150 AVIS DE MOTION**

### **2021,150.1 PROJET DU RÈGLEMENT NO G-200 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO G-100**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NO G-200**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU** dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, sera présenté le règlement no G-200 remplaçant le règlement no G-100.

Ce règlement harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska permettra à la Sûreté du Québec de pouvoir agir uniformément dans chacune des municipalités et faciliter leur travail sur le terrain.

### **2021,150.2 PROJET DU RÈGLEMENT NO 2021-20 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 17-06 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NO 2021-20 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 17-06 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU** dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, sera présenté le règlement no 2021-20 remplaçant le règlement no 17-06 sur la prévention des incendies.

## **2021,151 AFFAIRES NOUVELLES**

### **2021,151.1 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

#### **2021-148 RÉSOLUTION NO 2021-148 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE POUR L'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'administration a besoin d'une personne pour occuper le poste de secrétaire-réceptionniste pour aider le personnel en place;
- 3 Suite aux entrevues avec les candidates retenues, la directrice générale recommande l'embauche de madame Anouk Pomerleau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher madame Anouk Pomerleau au poste de secrétaire-réceptionniste pour l'administration. Il s'agit d'un poste régulier à temps partiel, à raison de 20 heures par semaine. Madame Pomerleau entrera en fonction le 2 août 2021.
- 2- **CONDITIONS.** Madame Pomerleau sera soumise aux conditions générales de travail telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal. Elle sera rémunérée selon l'échelon « 6 » de la grille salariale réservée au poste de secrétaire-réceptionniste.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera remise le plus tôt possible à madame Anouk Pomerleau.

### **2021,151.2 PEINTRE POUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX – Contrat**

#### **2021-149 RÉSOLUTION NO 2021-149 PEINTRE POUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de peinture doivent être faits dans certains bâtiments municipaux;
- 2 Il y a lieu que la ville donne un contrat pour faire effectuer ces travaux;
- 3 M. Denis Ouellet a déposé une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à monsieur Denis Ouellet le contrat pour les travaux de peinture à être effectués au rez-de-chaussée de la salle municipale (salle, entrée, cuisine et salle de toilette pour personnes à mobilité réduite), la bibliothèque (sans la salle de toilette et le petit local) et le mur de tennis au parc municipal.

Les travaux à la salle municipale devront être effectués entre le 16 août et le 6 septembre 2021.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables :
- Salle municipale : **NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (9 400,00 \$);**
  - Bibliothèque : **QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (4 535,00 \$);**
  - Mur de tennis : **TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (3 180,00 \$).**

Les prix comprennent la peinture et les joints.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Denis Ouellet.

### **2021,152 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 50.

---

Micheline Pinard-Lampron, Mairesse

---

Annie Lemieux, Directrice générale et greffière